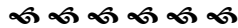


**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**

**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**



**EXTRAIT N° 2020.00185 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Nombre de membres :**

↔ en exercice : 16  
↔ présents : 16  
↔ représentés : 0

**Date de convocation :**

Mercredi 4 Novembre 2020

**Secrétaire de séance :**

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaiant présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE

**DONGES :** M. François CHENEAU

**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET

**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR

**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART

**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie-Anne HALGAND

**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND

**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT

**Commission :** Commission Transition écologique et Aménagement durable

**Objet :** Plan d'Action Foncier - Territoire de la Commune de Saint-Joachim - Projet Foncier Kergomard 1 - Cession d'une unité foncière communautaire - La Nantaise d'Habitation - Approbation

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

## Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020

**Commission** : Commission Transition écologique et Aménagement durable

**Objet** : Plan d'Action Foncier - Territoire de la Commune de Saint-Joachim - Projet Foncier Kergomard 1 - Cession d'une unité foncière communautaire - La Nantaise d'Habitation - Approbation

**Jean-Michel CRAND, Vice-président,**

Expose,

Par délibération du 15 mars 2016, la CARENE a délibéré en faveur de l'engagement d'études et de projet foncier pour des opérations de renouvellement urbain sur la Commune de Saint-Joachim.

Par opérations d'acquisitions successives, la CARENE a réalisé le portage foncier d'un îlot permettant de répondre aux objectifs de production de logements sociaux de la Commune de Saint-Joachim, tels que définis dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

La Nantaise d'Habitation (LNH) a été choisie pour réaliser un projet situé sur cet îlot Kergomard, avec la construction de cinq logements sociaux, pour une surface planché de 318.23 m<sup>2</sup>.

Il est ici rappelé que l'acquisition de cet îlot par la CARENE, s'est élevée à un montant de 127 000 euros, augmenté des frais d'acte de 3 800 euros, et des frais d'aménagement de 12 578 euros, soit un coût total de 143 378 euros.

Il est donc proposé aujourd'hui, de vendre à La Nantaise d'Habitation, les parcelles ci-après détaillées, d'une superficie totale de 1154 m<sup>2</sup>, au prix de 140€/m<sup>2</sup>SP (Surface Plancher), soit un montant total de 44 552 euros, conformément aux règles de financement et de production du logement social, délibérées par le Conseil communautaire du 15 décembre 2015.

Section	N°	Lieudit	Surface
F	3787	Rue de Kergomard	77 m <sup>2</sup>
F	3789	Rue de Kergomard	105 m <sup>2</sup>
F	3842	Rue de Kergomard	215 m <sup>2</sup>
F	3844	Rue de Kergomard	84 m <sup>2</sup>
F	3800	Rue de Kergomard	549 m <sup>2</sup>
F	3803	Rue de Kergomard	124 m <sup>2</sup>

Le pôle de gestion domaniale a rendu son avis n°2020 44168V1640 en date du 25/08/2020. Le prix moyen de 100 €/m<sup>2</sup> a été retenu pour la valeur des terrains.

Cette opération bénéficie d'une subvention du FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) pour une somme de 35 000 €.

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 26 mars 2019, la CARENE prendra en charge le déficit foncier de l'opération. Celui-ci sera établi définitivement après avoir cédé le terrain restant d'environ 290 m<sup>2</sup> à la Commune de Saint-Joachim pour y réaliser un cheminement et la gestion des eaux pluviales.

Le prix de vente est inférieur à l'avis domanial puisqu'il correspond à une vente de charge foncière auprès d'un bailleur social, prix calculé selon la surface plancher produite comme explicité ci-dessus.

Pour faciliter la réalisation de l'opération, il est également proposé d'autoriser LNH à débiter les travaux, préalablement à la signature de l'acte de vente.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'opération de vente aux conditions précisées ci-dessus,
- fixe à 140€/m<sup>2</sup> de surface plancher le prix de cession, soit 44 552 euros, hors frais et taxes le prix de vente des parcelles détaillées ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à procéder à cette cession au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération,
- autorise le Président à régler tous frais annexes y afférents et à signer tout acte et convention de cession à intervenir en vue de la conclusion de cette transaction.
- autorise LNH à débiter ses travaux avant la conclusion de l'acte authentique de vente qui constatera le transfert de propriété

La recette sera imputée au compte 775 du Budget principal.

Le Président,  
David SAMZUN

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Ce document a été signé électroniquement**

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE  
LE :

ET AFFICHAGE  
LE :  
P/Le Président de la CARENE  
Et par délégation Sandrine FABLET,  
Responsable des Affaires Générales